

Réf.	2023	023
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2023	21/04/2023	19	17	19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUVAL Emmanuelle, HENNOcq Éléanore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, MAINGONNAT Cécile et NORDBERG Anne-Rose.

Messieurs CIPRES Manuel, DEGIVRY Thierry, FRAPIER Francis, GOBLET Emmanuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, Monsieur RABY Stéphane, RIEL Yannick et SCHMIDT Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Madame DUPONT Catherine a donné pouvoir à Monsieur DEGIVRY Thierry
Monsieur BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à Madame DUVAL Emmanuelle

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - VILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants.

VU la délibération N°2022_048 en date du 13 décembre 2022 par laquelle le Conseil municipal a autorisé l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

VU la délibération prise au cours de cette même séance relative à l'approbation du compte administratif 2021.

VU la délibération prise au cours de cette même séance relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, selon le tableau ci-après

APPROUVE le budget primitif 2023 de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement et en section

Actes classés en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2023	VOTE
DEPENSES REELLES :			Pour Contre Abstention
011	Charges à caractère général	886 490,00 €	17 2
012	Charges de personnel	1 022 200,00 €	19
65	Autres charges de gestion courante	147 399,50 €	19
66	Charges financières	16 386,63 €	19
67	Charges exceptionnelles	450,00 €	19
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 078,94 €	19
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES		2 074 005,07 €	Pour Contre Abstention
014	Atténuation de produits	45 500,00 €	19
023	Virement à la section d'investissement	263 000,00 €	16 3
022	Dépenses imprévues	14 596,30 €	19
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	8 335,63 €	19
TOTAL DEPENSES		2 405 437,00 €	

Chapitre	Libellé	BP 2023
RECETTES REELLES :		
70	Ventes, produits, prestations de services	281 400,00 €
73	Impôts et taxes	1 527 478,00 €
74	Dotations, subventions, participations	251 309,00 €
75	Autres produits de gestion	27 250,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES		2 087 437,00 €
013	Atténuation de charges	18 000,00 €
002	Résultat antérieur reporté	300 000,00 €
TOTAL RECETTES		2 405 437,00 €

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
19		
19		
19		
19		
VOTE		
Pour	Contre	Abstention
19		
19		
VOTE		
Pour	Contre	Abstention
19		
19		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2023	VOTE
020	Dépenses imprévues	4 907,91 €	Pour Contre Abstention
10	Remboursement de dotations, fonds divers et réserves	200,00 €	19
16	Emprunts et dettes	85 189,66 €	19
20	Immobilisations incorporelles	39 210,00 €	19
21	Immobilisations corporelles	1 079 611,31 €	17 2
TOTAL DEPENSES		1 209 118,88 €	

Chapitre	Libellé	BP 2023	VOTE
001	Résultat reporté d'investissement (excédent)	193 059,55 €	Pour Contre Abstention
021	Virement de la section de fonctionnement	263 000,00 €	19
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	8 335,63 €	16 3
10	Dotations, fonds divers, réserves	336 311,19 €	19
13	Subventions d'investissement	188 412,51 €	19
16	Emprunts et dettes	220 000,00 €	19
TOTAL RECETTES		1 209 118,88 €	

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
19		
16	3	
19		
19		
19		
19		

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire,

Annie-Rose NORDBERG.

Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023